

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a-t-il reçu l'assurance du gouvernement anglais que la prime ou la subvention qu'il accorde en ce qui regarde ces produits n'auront aucun effet sur les conditions de l'accord ainsi qu'il est interprété en Grande-Bretagne?

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. Le Gouvernement n'a pas reçu d'assurance à cet effet de la part du gouvernement anglais et nous ne l'avons pas consulté à ce sujet à venir jusqu'aujourd'hui. Nous ne croyons pas que ces mesures enfreignent d'aucune façon le vœu en question. Il ne faut pas l'oublier, ce vœu ne fait nullement partie du texte de l'accord; il s'agit tout simplement de l'un des vœux adoptés par les représentants de tous les pays intéressés—la Grande-Bretagne, l'Australie, le Sud-Africain, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Nous ne croyons pas que les mesures que nous avons prises afin de remédier à la situation soient considérées par les gouvernements de ces divers états comme une violation des dispositions et conditions des accords conclus. On se rappelle que l'accord conclu entre le Royaume-Uni et le Canada décrète la fixation du prix du blé qui servira à l'approvisionnement du marché domestique et aussi des contingentements en ce qui regarde nombre d'autres denrées; nous nous bornons donc à étendre l'application de ce principe. Il s'agit d'une mesure d'ordre strictement domestique et il n'y a guère lieu de l'assimiler à une subvention ou à une prime. Réflexion faite, il n'est guère probable que le gouvernement anglais voie d'un mauvais œil cette mesure de secours, laquelle, en fait, est inscrite dans nos statuts depuis deux ans; cependant, nous avons cru qu'il était à propos de souligner ses dispositions en particulier, au cours de l'exposé budgétaire, mardi dernier, afin que l'on ne puisse faire valoir l'objection que nous n'avons pas mis la Chambre au courant de nos intentions.

L'on a donné à entendre, l'autre jour, que nous devrions être en mesure de prévoir toutes les éventualités possibles. En cette occurrence, j'ai exprimé sérieusement le doute qu'un gouvernement soit capable de prévoir même vingt-quatre ou trente-six heures d'avance les événements susceptibles de se produire sur le continent américain ou dans n'importe quelle partie du monde. J'ai cité un exemple fondé sur l'expérience que certains gros financiers de la ville de New-York ont acquise dans l'espace de trente heures. Forts des dispositions de ce statut, nous avons jugé à propos de communiquer à la Chambre, dans l'exposé budgétaire les intentions du Gouvernement en ce

[Le très hon. M. Bennett.]

qui regarde les mesures de secours visant à alléger les embarras de l'agriculture.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les produits laitiers constituent la majeure partie des denrées dont l'exportation sera aidée par l'Etat. Si j'ai bonne mémoire, aux termes de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et le Canada, la préférence accordée aux produits laitiers sur le marché anglais n'est que pour une durée de trois ans.

Le très hon. M. BENNETT: Pour trois ans assurément.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement. Le gouvernement anglais s'est réservé le droit de reviser les conditions auxquelles les produits laitiers seront admis sur les marchés de la Grande-Bretagne au bout de trois ans. Puis-je m'enquérir du premier ministre s'il a tenu compte du fait que ces subventions accordées aux produits laitiers destinés à l'exportation n'auront pas pour effet d'accroître le sentiment protectionniste des agriculteurs anglais et la probabilité, qu'à la longue, nos produits laitiers soient pour ainsi dire exclus du marché anglais?

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami a parfaitement raison lorsqu'il suppose que l'accord renferme une disposition visant à assurer une préférence à nos produits laitiers pour une période de trois ans; cependant, il doit tenir compte qu'il n'est nullement question de l'abolition de cette préférence, mais de la méthode à adopter pour nous l'accorder; c'est-à-dire que cette préférence peut nous être assurée par voie de contingentements ou par voie du taux des droits imposés sur les produits étrangers. Il y aurait peut-être lieu de décider s'il faudrait attribuer de ces contingentements au Canada ou continuer la préférence applicable aux produits laitiers.

Parmi les risques que tous les gouvernements doivent courir se trouve celui de conclure qu'une certaine ligne de conduite tournera à l'avantage du pays intéressé. Examinant la situation au point de vue des avantages ou des inconvénients qui doivent en découler, et tenant compte de l'état actuel de l'agriculture dans ce pays et ailleurs, nous estimons que l'exercice des pouvoirs conférés par cette mesure de secours sera suivi de résultats avantageux pour l'agriculture et toutes ses diverses ramifications. Je ne prétends pas être tout-puissant ni tout savoir lorsqu'il s'agit de questions de cette nature. Comme je l'ai dit, nous ne dissimulons pas à quel point, par les temps qui courent, il est difficile de prévoir ce qui peut survenir dans les vingt-quatre heures. Nous savons que, ce soir, certaines villes